



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° de dossier CNER : 12MN036

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions dépose son rapport de l'audience finale après l'examen de la proposition de projet de mine d'or à la rivière Back présentée par la Sabina Gold & Silver Corp.

CAMBRIDGE BAY (Nunavut) – le 15 juin 2016 : La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (« CNER » ou la « Commission ») a terminé son examen de la proposition de projet de mine d'or à la rivière Back présentée par la Sabina Gold & Silver Corp. et a déposé son rapport de l'audience finale, incluant ses recommandations, à la ministre des Affaires autochtones et du Nord du Canada pour analyse et décision.

Après un examen approfondi des répercussions écosystémiques et socioéconomiques potentielles de la proposition de projet, la Commission a conclu que le potentiel considérable de répercussions écosystémiques et socioéconomiques néfastes au Nunavut, mais aussi dans les Territoires du Nord-Ouest, ne peut pas être géré ni mitigé de façon adéquate et donc, que la proposition de projet de la mine d'or à la rivière Back ne peut pas aller de l'avant à l'heure actuelle.

La portée de la proposition de projet de mine d'or à la rivière Back consiste en la mobilisation, la construction, l'exploitation, la fermeture, la remise en état et la surveillance après fermeture proposées d'une mine d'or dans la région de Kitikmeot, au Nunavut. Le projet serait situé à environ 400 kilomètres (km) au sud-ouest de la collectivité de Cambridge Bay, à 95 km au sud-est de la partie la plus au sud de Bathurst Inlet et à 520 km au nord-est de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. Le promoteur du projet de la mine d'or à la rivière Back est la Sabina Gold & Silver Corp. (le « promoteur »).

Au cours d'un processus d'examen d'une durée approximative de quatre (4) ans et dans le cadre des nombreuses réunions, des périodes de commentaires et de l'audience publique finale associées avec l'examen du projet par la Commission, la CNER a entendu que même si la zone de développement proposée a fait l'objet d'activités d'exploration considérables durant des décennies, elle demeure dans un état relativement préservé et n'a pas été touchée par des répercussions à grande échelle et potentiellement permanentes. La Commission a constaté un haut degré de préoccupation quant aux répercussions potentielles du projet sur les troupeaux de caribous, dont l'aire de distribution au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest a connu récemment un déclin important. En outre, la Commission a entendu les effets dévastateurs que les interdictions en matière d'exploitation des ressources fauniques et les autres mesures de gestion ont actuellement sur les collectivités des Territoires du Nord-Ouest. La Commission a aussi été informée qu'une incertitude considérable demeure quant à l'efficacité des efforts pour surveiller, gérer et atténuer les répercussions néfastes sur le caribou.

Le rapport de l'audience finale contient l'évaluation des répercussions écosystémiques et socioéconomiques potentielles de la proposition de projet de mine d'or à la rivière Back effectuée par la CNER et conclut qu'en raison du potentiel de répercussions écosystémiques et socioéconomiques néfastes considérables au Nunavut, mais aussi dans les Territoires du Nord-Ouest qui, à l'avis de la

Commission, ne peut être géré ni mitigé de façon adéquate, la proposition de projet de mine d'or à la rivière Back ne devrait pas aller de l'avant à l'heure actuelle.

Plus précisément, la Commission a déterminé qu'il existe un potentiel de répercussions néfastes considérables sur le caribou et d'autres espèces de la faune terrestre, les poissons et les environnements d'eau douce et marin, et qu'il pourrait aussi y avoir des répercussions socioéconomiques néfastes liées à ces répercussions écosystémiques. La Commission a aussi conclu que les répercussions sur le caribou et la faune terrestre pourraient occasionner des effets cumulatifs et transfrontaliers additionnels sur des populations déjà en déclin. En raison du haut degré d'incertitude quant à l'efficacité et l'adaptabilité des mesures conçues pour atténuer ces effets, la Commission n'est pas convaincue que ce potentiel de répercussions écosystémiques néfastes et les effets socioéconomiques connexes pourraient être atténués pendant la durée de ce projet.

Cependant, la Commission reconnaît qu'une amélioration de la certitude en matière de prévision des répercussions et des mesures d'atténuation est possible; auquel cas, le promoteur pourrait décider de présenter de nouveau sa proposition de projet de mine d'or à la rivière Back pour examen. Par conséquent, la Commission a inclus, s'il y a lieu, des conseils sous forme de recommandations concernant les activités et le partage d'information qui pourraient aider la Commission dans son examen de toute proposition future.

Le rapport de l'audience finale et le dossier complet des commentaires sur les évaluations techniques, des longues observations écrites et des preuves présentées à l'audience publique relativement à l'examen de la Commission sont disponibles dans le registre public de la Commission au www.nirb.ca en utilisant l'un ou l'autre des critères de recherche suivants:

- Project Name: Back River Project
- NIRB File No.: 12MN036
- Application No.: 124149

Les versions traduites du rapport sont en préparation et seront téléchargées vers le registre public dès qu'elles seront disponibles.

La CNER est très reconnaissante à tous ceux qui ont participé activement à cet examen et qui ont travaillé de façon collaborative et productive au cours de ce processus. Plus particulièrement, la Commission remercie la Sabina Gold & Silver Corp., divers représentants des gouvernements fédéral, territorial et local, l'Association inuite du Kitikmeot, les aînés, les représentants communautaires et les membres du public qui ont consacré leur temps, ont partagé leurs expériences et expertise et ont appuyé la Commission dans ses efforts pour effectuer un examen approfondi et en temps opportun de la proposition de projet.

Veuillez agréer l'expression de ma considération distinguée.



Elizabeth Copland
Présidente
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

Pour plus d'information, les médias peuvent communiquer avec : Ryan Barry, directeur administratif
Commission du Nunavut chargée
de l'examen des répercussions
1-866-233-3033 ou rbarry@nirb.ca